



PRÉFET
DE L'ORNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Orne



Unité paysagère

5

Les plaines et vallonnements du Merlerault
et de la haute vallée de la Sarthe



Sommaire

	Pages
Introduction	3
Caractéristiques de l'unité paysagère	3
■ Structure paysagère n°1 : la vallée de la Dieuge et le Haras national du Pin	6
■ Structure paysagère n°2 : les crêtes boisées et vallonnements du Merlerault	9
■ Structure paysagère n°3 : la haute vallée en "U" de la Sarthe	11
■ Matériaux et architecture	14
Qualification de l'unité paysagère	15
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	15
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	15
Les limites de l'unité paysagère	16
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	19
■ Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	19
■ Les dynamiques perçues lors des ateliers	24
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	24
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	24
■ Atouts et opportunités	25
■ Faiblesses et menaces	25
Liste des communes concernées en tout ou partie	26

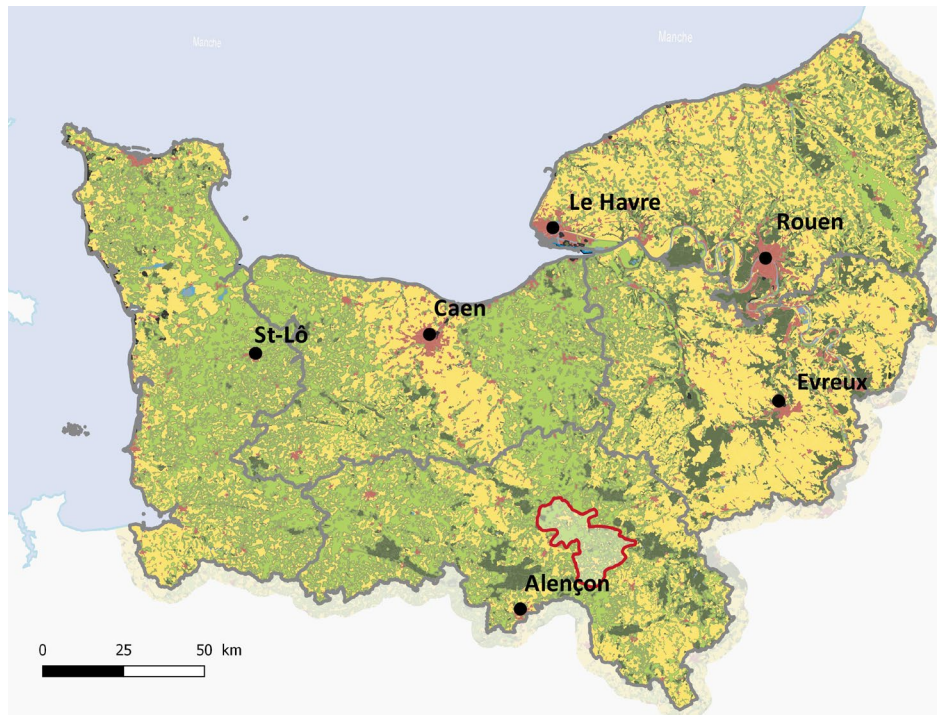


Vaste parcelle paturée et mamellonnée, très ouverte avec présence de quelques arbres isolés ; Mahéru.

Photo de couverture :
Espaces paturés, fermés par des clôtures en bois avec point d'eau en contrebas ; vers le Haras du Pin.

Introduction

L'unité paysagère des « plaines et vallonnements du Merlerault et de la haute vallée de la Sarthe » dessine une vaste langue d'orientation nord-ouest/sud-est. Cet ensemble est composé de paysages de transition entre bocages et cultures, entre plateaux ouverts et vallonnements herbagers. L'unité est nettement délimitée, au nord, par les grandes vallées encaissées du pays d'Auge et à l'est, par le plateau ouvert du Pays d'Ouche. Au nord-ouest, les paysages annoncent la transition vers la Suisse Normande tandis qu'au sud, la haute vallée de la Sarthe s'ouvre vers la plaine d'Alençon.



Localisation de l'unité paysagère des plaines et vallonnements du Merlerault et de la haute vallée de la Sarthe au sein de la région Normandie.

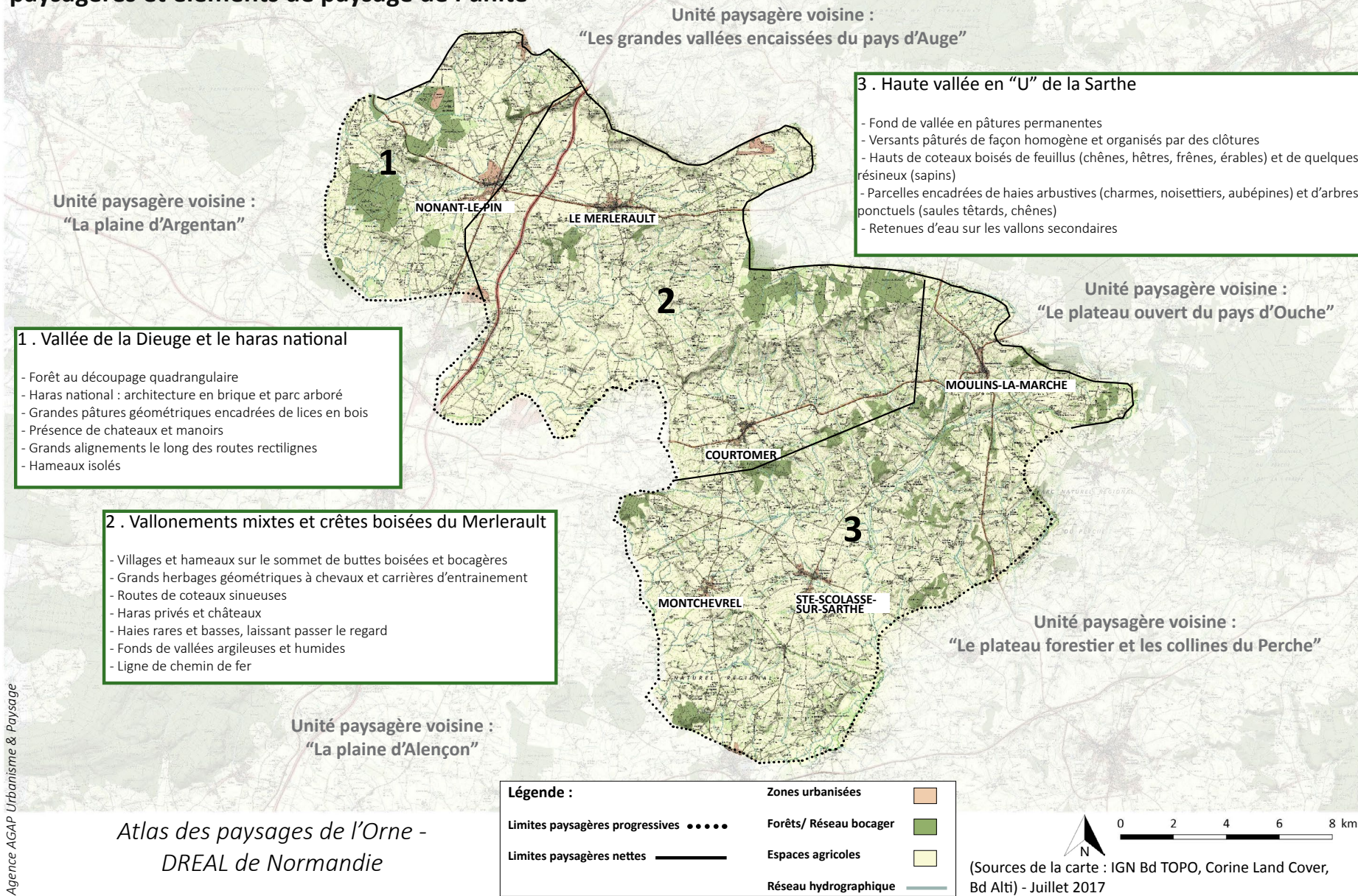
Caractéristiques de l'unité paysagère



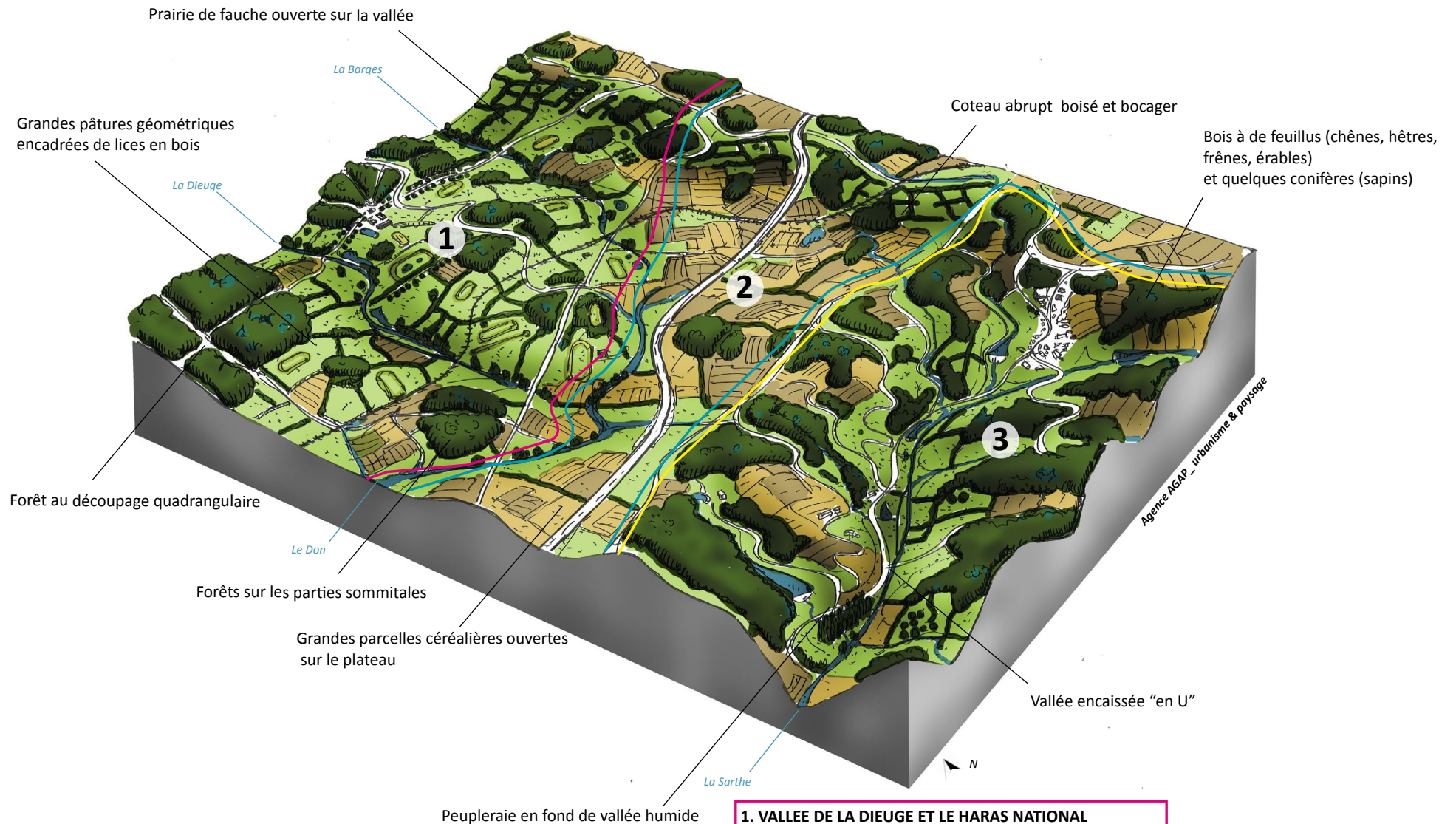
Caractériser un paysage vise à décrire les traits caractéristiques d'un paysage (type de relief, composition, forme et trame des haies, implantation du bâti, matériaux et architecture...). Ceux-ci font partie des éléments qui permettent de le distinguer des paysages voisins, aux côtés de la qualification et de l'analyse des dynamiques (cf. parties suivantes).

- Le nord-ouest de l'unité est parsemé de haras et d'espaces aménagés pour les activités équines (manèges, promenades et sentiers, pâtures...) qui jalonnent le paysage de la vallée de la Dieue. Les reliefs, doucement mamelonnés, sont presque exclusivement constitués en pâtures et prairies de fauche géométriques, que quelques monts boisés encadrent au second plan assez lointain : c'est la structure de la « **Vallée de la Dieue et le Haras national du Pin** ».
- Les « **vallonnements mixtes et crêtes boisées du Merlerault** » sont dominés par des parties planes et largement céréalières et la crête boisée, rebord du plateau du Pays d'Ouche, qui vient fermer visuellement un ensemble hétérogène de vallonnements herbagers, où la présence des haras est encore forte.
- Le sud-est de l'unité déroule l'amont de la vallée de la Sarthe, qui s'encaisse franchement en une vallée herbagère « **haute vallée en "U" de la Sarthe** » avant de s'ouvrir et s'élargir vers la plaine d'Alençon.

“Plaines et vallonnements du Merlerault et de la Haute vallée de la Sarthe” - Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l’unité



PLAINES ET VALLONNEMENTS DU MERLERAULT ET HAUTE VALLEE DE LA SARTHE - Caractérisation

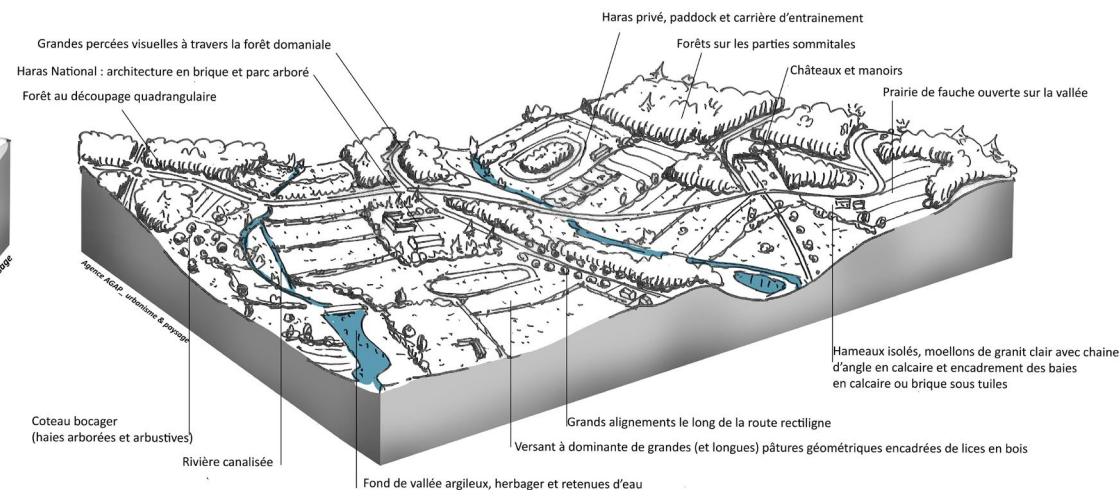
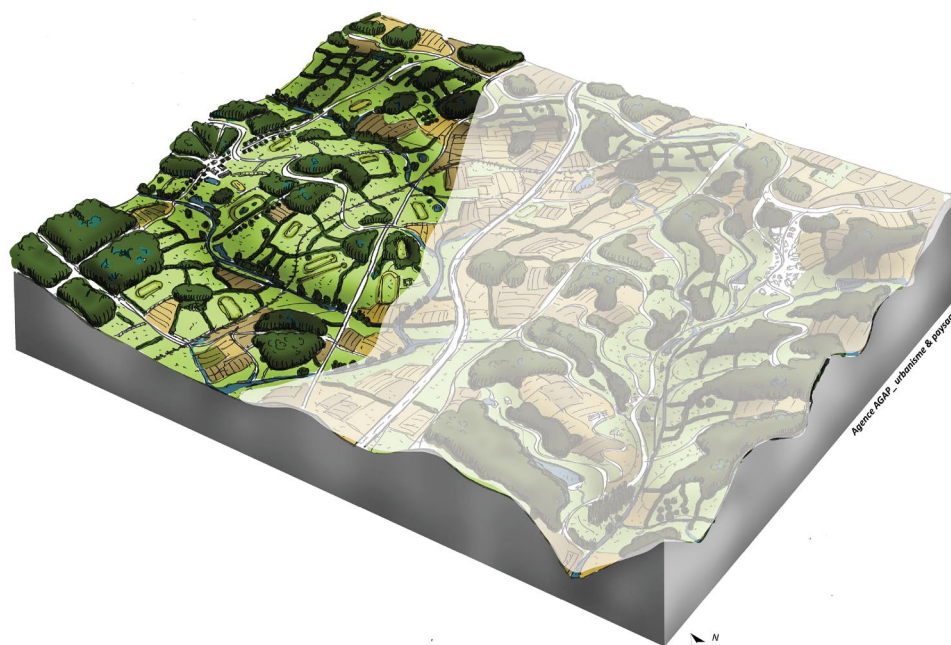


1. VALLEE DE LA DIEUGE ET LE HARAS NATIONAL

2. VALLONNEMENTS MIXTES ET CRETES BOISEES DU MERLERAULT

3. HAUTE VALLEE "EN U" DE LA SARTHE

Structure paysagère n°1 : la vallée de la Dieuge et le Haras national du Pin



● Le Pin-au-Haras

Abritant le Haras national du Pin, le territoire communal et ses alentours sont largement dessinés par les activités équestres et par le classicisme présidant lors de sa création, sous le règne de Louis XIV. Le Haras national du Pin est le premier haras royal. Créé vers 1715, il a su tirer parti du contexte très favorable, de prairies riches et de nombreux cours d'eau afin d'organiser, de façon la plus efficace, la production de chevaux pour l'armée française.

Le château, les écuries et l'ensemble des bâtiments qui constituent ce vaste haras de plus de 1 000 ha, sont dominés par une architecture classique : grandes allées symétriques, alignements magistraux, bâtiments ordonnancés en brique et en pierre de taille, terrasses donnant sur un parc arboré... Ces caractéristiques ont participé à donner le surnom de « Versailles du cheval » au site.

Les grandes pâtures géométriques bordées de lices en bois, les boisements de feuillus dont les allées sont organisées en étoile ou de façon orthogonale, confèrent

à l'ensemble une rectitude, voire une certaine solennité aux parcours proposés. Ici ou là, quelques pins sylvestres viennent diversifier des ensembles boisés de feuillus, essentiellement implantés en crêtes.

Grande allée royale rectiligne
bordée d'un parcours
d'obstacles et d'une forêt
d'arbres de haut-jet ;
(RD 926).





Haras du Pin. Écuries et communs : bâtiments bas dominés par la brique sous tuiles plates, tandis que le château est constitué en pierres de taille claires sous ardoises.



Grande allée bordée de haies basses et d'alignements d'arbres donnant sur de vastes pâtures géométriques ; vers le Haras du Pin.



Ecole Supérieure du Cheval (ancienne écurie) : bâtiment XVIII^e siècle et son allée bordée de barrières blanches ; le Haras du Pin.

● Vallées herbagères

Les vallées de la Dieuge, de la Barges et de l'Ure présentent des faciès similaires de vallées larges, planes et argileuses, découpées en grandes parcelles de pâtures ou prairies de fauche. Les prairies à l'herbe grasse sont d'aspect très ouvert donnant à voir, depuis les petites routes aux tracés amples, des points de vue parfois spectaculaires à plusieurs kilomètres. Cependant, ces vues sont plutôt rares car les routes sont largement bordées de haies arbustives et arborées qui créent des couloirs boisés. En vision lointaine, des haies ferment, d'un fin liseré, la limite des parcelles plutôt géométriques. La faible pente a favorisé le développement de nombreux méandres sur les cours d'eau principaux. Ceux-ci sont relevés dans le paysage par des ripisylves de peupliers et de saules qui tranchent avec la planéité du paysage. Certaines sections de rivières ont été canalisées, participant, là encore, à une organisation géométrique du paysage.

Des forêts de feuillus (chênes et châtaigniers), quadrillées de sentiers et d'aménagements équestres (manèges, circuits, ...), occupent les hauts des coteaux et le rebord des buttes et interfluves.



Pâturage à moutons et à bovins, dépourvue de haies ; vallée de l'Ure depuis la RD 212, vers Grippey, à Ginai.



Coteau bocager et boisé donnant sur la vallée ouverte et herbagère de la Barges ; vers la Briquetière, à Ginai.

● Haras privés

Installés dans des bâtiments traditionnels en briques et pierres de taille, ces haras privés ponctuent l'ensemble de la structure. Châteaux, paddocks, écuries, fermes, carrières et manèges ponctuent un paysage très organisé et entretenu. Ces exploitations et équipements équins sont implantés de façon privilégiée sur les versants et parties sommitales d'interfluvés ouverts, aux ondulations amples relevées par des haies basses et lices de bois ou de béton.

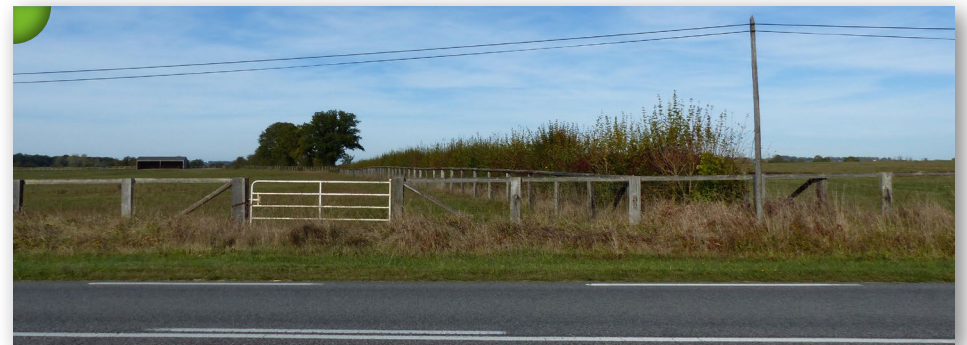
Les haras traditionnels de formes plus ramassées et organisés en « U » (écurie, grange de stockage, habitation) laissent, peu à peu, place à des bâtiments plus volontiers mono-fonctionnels (exemple : une carrière) et isolés dans le paysage ouvert. Bien qu'ils soient généralement d'aspect soignés (bardages bois), certains nouveaux bâtiments isolés sont plus fortement visibles, notamment lorsqu'ils sont implantés en partie sommitale des vallonnements.



Carrière au premier plan du bourg de Nonant-le-Pin, enveloppée dans une maille arborée plus dense, sur la partie sommitale d'une petite butte.



Bâtiment équin, isolé au milieu de pâturages, visible sur la route d'Argentan à Nonant-le-Pin.

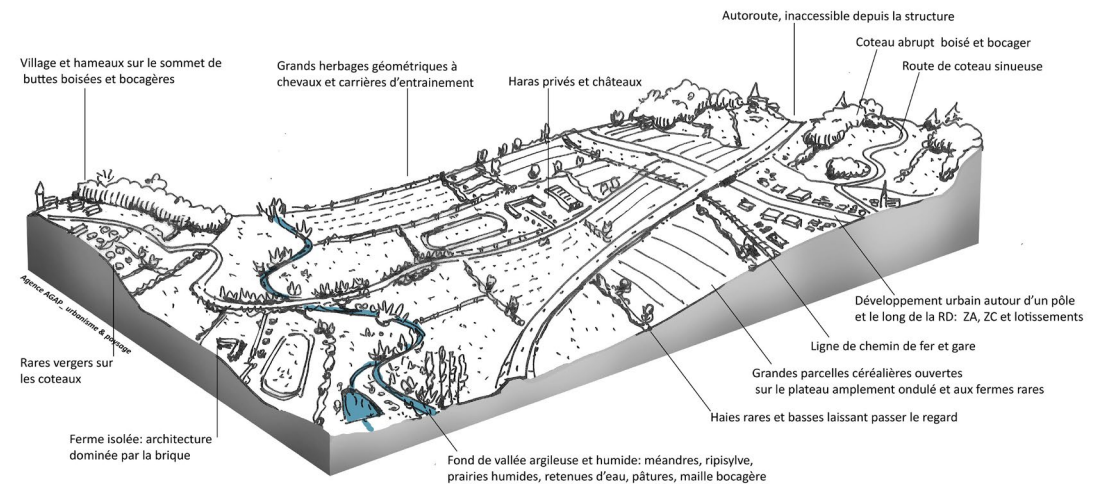
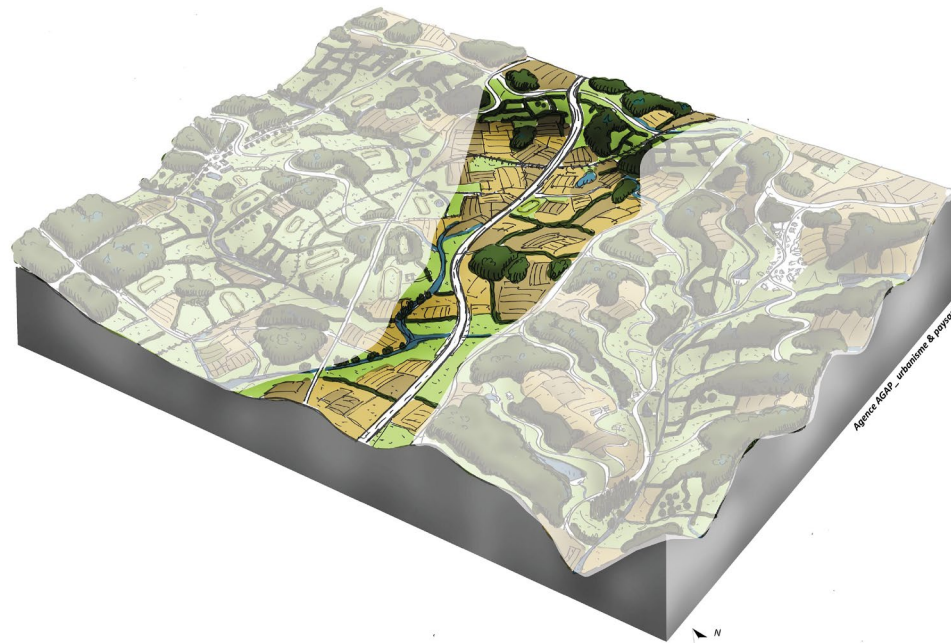


Grandes pâtures géométriques à chevaux, délimitées par des barrières en béton et des haies basses ; vers la Fauvelière à Nonant-le-Pin.



Haras privé « Les Fangées » constitué de bâtiments d'époques variées à Ginai.

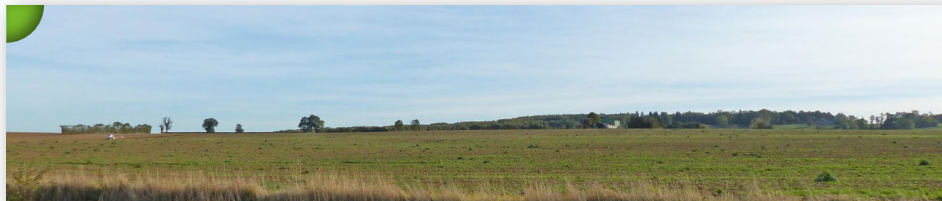
Structure paysagère n°2 : les crêtes boisées et vallonnements du Merlerault



● Grandes parcelles cultivées

Le secteur céréalier du Merlerault tranche fortement avec les paysages plus herbagers et bocagers rencontrés jusqu'alors vers l'ouest, autour du Haras du Pin.

Ici, les haies ont pratiquement disparu d'un plateau ondulé très ouvert. Les parcelles, de grandes dimensions (15 voire 20 ha) sont ponctuées, çà et là, d'arbres et talus relictuels. Les horizons, souvent très lointains, sont cependant fermés par les coteaux boisés du rebord du plateau du Pays d'Ouche au nord, et de l'extrémité des crêtes d'Andaines, au sud.



Vaste parcelle en céréales d'environ 20 ha où subsiste une courte section de haie, donnant à voir une douce ondulation du relief cernée, au second plan, par une butte boisée ; vers Le Fossé-Percé ; Le Merlerault.

● Urbanisation et activités le long des axes principaux

Par ailleurs, la structure est traversée par deux grands axes majeurs : l'A28 et la voie ferrée l'Aigle - Argentan. Si l'A28 ne fait que traverser la structure, la voie ferrée a permis un développement urbain et d'activités le long des pôles de Nonant-le-Pin et du Merlerault. De plus, l'implantation de l'A28 tranche parfois fortement avec la topographie préexistante.



L'A28 scinde la structure en deux de façon parfois saisissante : cet exemple montre le plateau céréalier entaillé par l'infrastructure faisant apparaître le socle géologique. Une adaptation plus fine à la topographie aurait permis d'adoucir cette présence.



Entrée de ville du Merlerault : activités essentiellement en lien avec l'agriculture et tout particulièrement l'activité équine ; RD 926.



Ville-rue du Merlerault organisée le long de la RD 926, en parallèle de la voie ferrée.

● Un paysage dominé par le secteur équin : monts bocagers et vastes vallées herbagères ouvertes

Vers le sud-est, le plateau ouvert et céréalier opère une transition vers des paysages moins homogènes, mais aussi plus tranchés, entre les fonds de vallée et les parties sommitales des légers reliefs.

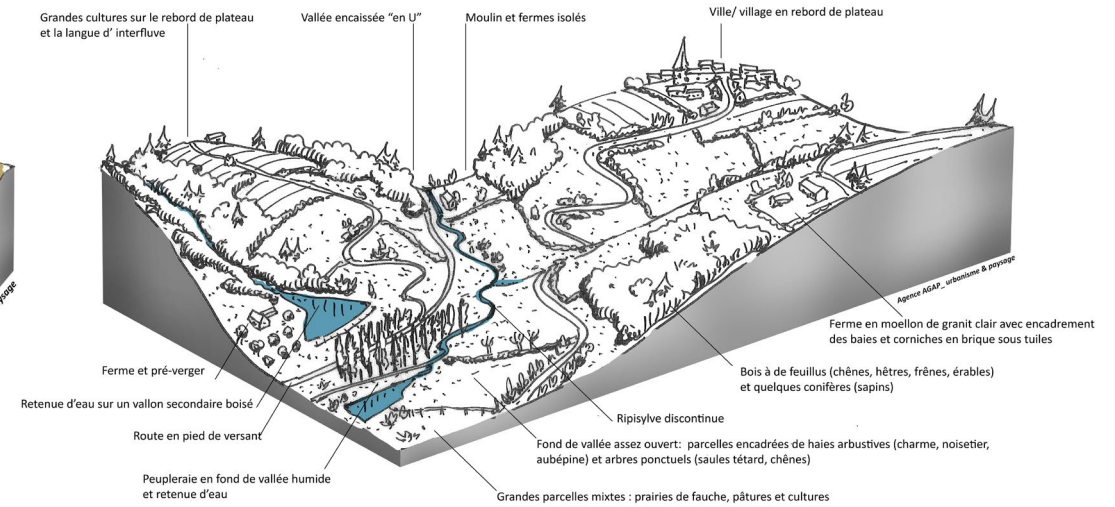
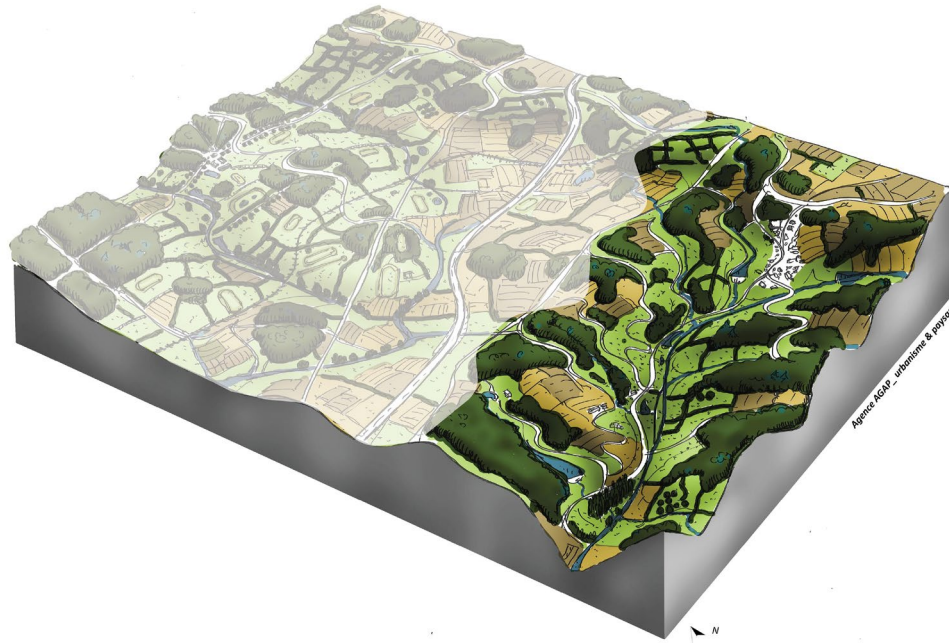
Ainsi, en situation de tête de 3 bassins versants : ceux de la Dieuge et du Don vers le nord-ouest, de la Sarthe vers l'est, de la Risle vers le nord, la structure paysagère présente, ici, un relief assez complexe où alternent vallons, buttes, coteaux, crêtes et plateaux dont les caractéristiques paysagères diffèrent fortement entre :

- des buttes aux noms significatifs (ex : Le Haut de Montrond, le Tertre...) au maillage bocager plus dense mais où les grandes cultures (protéagineux, maïs ensilage, blé, colza) alternent avec les prairies de fauche et les pâtures à chevaux. Ces secteurs « hauts », abritent la plupart des hameaux et des fermes traditionnels, mais également l'essentiel des bâtiments agricoles et équipements équins plus récents (carrières, manèges...);
- les versants plutôt ouverts et dominés par les grandes cultures ;
- les vallons essentiellement tenus en vastes prairies temporaires et permanentes très ouvertes. La maille bocagère y est éclatée et les arbres isolés plus rares, laissant apparaître l'ondulation des vallons uniformément couverts d'une strate herbacée verte.



Versant pâturé, au second plan duquel se découpe la ville de Courtomer ; vers la Marre du Mesle, Brullemail.

Structure paysagère n°3 : la haute vallée en "U" de la Sarthe



● Entre le plateau de grandes cultures et la haute vallée de la Sarthe en section amont

Le bassin versant de la Sarthe est composé d'une multitude d'affluents. Ces petits cours d'eau cisèlent le plateau ouvert (visuellement), puis la vallée qui commence à s'encaisser au niveau de Moulin-la-Marche, en interfluvés réguliers. Les coteaux de



Sur l'horizon, on distingue l'encaissement de la vallée de la Sarthe et ses coteaux boisés depuis la ville de Moulins-la-Marche.

la vallée de la Sarthe, ainsi découpés, présentent des arrondis d'abord boisés, puis herbagers dans le fond. Le niveau de la rivière accuse rapidement une différence de niveau d'une soixantaine de mètres avec le rebord du plateau. Ainsi la ferme de La Fourchambeau, au bord de la Sarthe, se situe à 180 m d'altitude, contre 259 m pour Moulin-la-Marche sur le rebord du plateau, à environ 1,5 km de distance. La haute vallée de la Sarthe est un couloir d'abord étroit (1 500 m). Ce couloir présente un modelé assez accidenté et largement herbager qui confère une ambiance intime de moyenne montagne s'étagant en 3 niveaux distincts :

- le **fond de vallée** en pâtures permanentes organisé autour d'un ruisseau rapide presque dépourvu de ripisylve ;
- les **versants pâturés** de façon homogène et organisés par des clôtures mettant en scène les ondulations douces des coteaux. Les haies et arbres isolés sont peu présents et les anciennes fermes ne sont pas rares dans les paysages de pentes ;
- les **hauts de coteaux** largement boisés de feuillus et de quelques résineux, notamment à la naissance des affluents. La partie sommitale des interfluvés, au contraire, est plus souvent ouverte et cultivée.



Haute vallée de la Sarthe : fond et versants herbagers qui tranchent avec les rebords boisés du plateau ; vers le Moulin Darouel à Moulins-la-Marche.



Le Moulin Darouel : ancien moulin réhabilité en résidence dans un parc arboré à Moulins-la-Marche.

● Vallée en "U"

Rapidement, la vallée s'élargit pour présenter un fond plat d'environ 400/500 m. Les coteaux s'éloignent. Moins présents dans le paysage, ils s'effacent peu à peu derrière les rubans boisés qui se superposent (ripisylves, haies, boisements...) depuis la route qui longe le fond de vallée.

Les parcelles s'agrandissent et se diversifient vers plus de cultures. Les strates paysagères, qui apparaissaient plus tranchées en amont, s'atténuent en même temps que la pente des coteaux. Les paysages perdent leur aspect montagnard pour un aspect plus traditionnel de vallée normande :

- le **fond plat et humide** où le cours lent de la Sarthe dessine des méandres à travers des prairies pâturées par chevaux et vaches et, plus ponctuellement, à travers des plantations de peupliers. La ripisylve est également plus continue, dense et développée en hauteur (saules têtards, taillis de saules, frênes...). Fermes et moulins isolés ponctuent les abords de la rivière ;
- les **versants aux pentes moins importantes** également occupés de façon plus mixte par des pâtures et des cultures ;
- les **vallons secondaires affluents de la Sarthe** occupés de boisements et prairies humides. Des retenues d'eau ferment souvent l'exutoire de ces vallons, peu avant leur confluence avec la Sarthe, qui peuvent souffrir d'un manque d'entretien.



Étang sur la vallée du Fay.



Versants qui s'évasent en vastes parcelles mixtes de pâtures et de cultures. Quelques arbres isolés ponctuent les coteaux ; Mahéru.



Ferme en fond de vallée plutôt fermée : les bâtiments sont entourés d'un vieux verger et d'une plantation de peupliers ; vers la Feulerie à Mahéru.

● Vallée ouverte

Plus en aval, la vallée continue à s'ouvrir pour faire disparaître complètement les coteaux. Le fond très plat participe à créer un chevelu hydrographique important à travers des prairies permanentes et généralement humides. Les routes sont plus sinueuses et bordées de haies arbustives et arborées assez denses (saules, prunelliers, chênes, peupliers, frênes) et les vues plus rares, plus hétérogènes mais moins lointaines.



Vastes prairies humides autour des méandres de la Sarthe à Sainte-Scolasse-sur-Sarthe.

Matériaux et architecture



Les spécificités locales liées à l'usage de certains matériaux de construction ainsi qu'à un type d'architecture contribuent à la caractérisation d'un paysage. C'est pourquoi elles font l'objet d'une analyse.

Les caractéristiques architecturales sont assez tranchées à l'échelle de l'unité paysagère. Depuis le nord-ouest jusqu'au sud-est, les fermes traditionnelles sont longues et plutôt ramassées. Les moellons de granit clair et joints clairs sous tuiles dominent les maisons d'habitation comme les fermes. L'encadrement des ouvertures, des chaînes d'angle et des corniches sont presque systématiquement réalisés en briques, détails annonçant la proximité du Perche. Les remises ou hangars, au sein de corps de ferme, sont plus souvent réalisés en structures à pans de bois avec remplissage en torchis et petits moellons de granit.

Notons, également, la présence de nombreux haras et manoirs dont les architectures plus monumentales, voire exubérantes, proposent des ensembles en appareillage de briques, des façades en pierres de taille calcaires.



Château associant des typologies traditionnelles (partie centrale avec lucarnes sous tuiles plates) et néo-gothiques (avec façade blanchie, tourelles section carrée et ouvertures en ogive sous toit-terrasse)
Château du bois de Peley ; Almenèches.



Ferme en moellons de granit clair et pignon à pan de bois avec remplissage en briques sous tuiles.
Le Pont-au-Haras ; Vieux-Bourg.



Maisons de ville en moellons de granit clair avec encadrement des ouvertures, bandeaux et corniches en briques ;
Courtomer.



Maisons de ville avec enduits clairs, soubassements en pierres de taille, encadrements, bandeaux, jambages, corniches en briques sous tuile ;
Moulins-la-Marche.

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage.

Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale. L'Atlas des paysages en considère deux en particulier :

- les représentations qui font référence à une culture locale, et qui traduisent la manière dont les habitants perçoivent et vivent leur territoire. Celles-ci ont été collectées lors des Ateliers du paysage et ont été intégrées à l'atlas selon les principes suivants :
 - si les paysagistes partagent les modifications apportées par les participants des ateliers, ils les font leur, et le texte ne rendra pas compte des modifications apportées ;
 - si les paysagistes ne partagent pas les modifications proposées par les participants des ateliers, le texte rendra compte et explicitera les différences d'appréciation ;
 - si les paysagistes et les participants aux ateliers ne mettent pas en avant les mêmes dynamiques et tendances d'évolution, il en sera rendu compte ;
 - enfin, si les ateliers ont mis en avant des attachements locaux particuliers, la caractérisation des unités proposées par les paysagistes, rendra compte de ces attachements particuliers.
- les représentations paysagères qui renvoient à une culture académique et sont véhiculées par les arts (littérature, peinture, photographie, cinéma...), les médias... Une recherche bibliographique a permis de rassembler les éléments les plus évoqués au fil de l'histoire.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

• L'appropriation du nom

L'intitulé de « Plaines et vallonnements du Merlerault et de la Haute Sarthe » est tout à fait reconnu, à l'unanimité, par les participants. La discussion sur le nom n'amène pas plus de commentaires.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants, entendus au cours des différents ateliers, est soulignée une organisation de l'unité paysagère principalement en 2 sous-ensembles clairement identifiés : la vallée de la Haute Sarthe et les haras.

- La **vallée de la Haute Sarthe** : organisée de part et d'autre de la rivière naissante de la Sarthe, la vallée de la Sarthe reste une réalité quotidienne, délimitée, au nord, par une ligne imaginaire allant d'ouest en est, en passant par les villages de Gâprée, Brullemail et la partie sud de la Forêt de Moulins-Desmoulins. Le village de « Ferrière-la-Verrerie est un point de vue sur les collines de Normandie et les Monts d'Amain ». Ces paysages constituent une **alternance entre les prairies humides qui s'égrènent le long de la Sarthe et de ses affluents, et un paysage de vallonnements** dans la partie haute du lit de la rivière, au milieu de massifs et de haies entretenues de feuillus où prédomine le chêne. Le village de Saint-Léger-sur-Sarthe est un point culminant remarquable qui offre « une vue unique sur les prairies de la Sarthe ».

La départementale RN 12 qui passe de Menil-Brout à Le Mêle-sur-Sarthe tisse le lien exprimé avec le Perche voisin, en s'appuyant sur l'extension du Parc Naturel Régional Normandie-Maine qui couvre la partie sud de l'unité paysagère jusqu'aux villages de Laleu et de Saint-Aubin-d'Appenai. A cela, se superpose, en quelques endroits, le périmètre protégé de Natura 2000 de la Haute Vallée de la Sarthe pour ses zones de prairies.

C'est aussi un **paysage façonné par l'activité équine**, avec par exemple, la présence de l'un des domaines les plus grands pour l'élevage des chevaux de trait et de courses : le Haras du Pin. La présence des haras peut être tout à fait conséquente. « *Pour les communes de Moulins-la-Marche et de Gâpreé, c'est près de 80 % des surfaces communales qui sont occupées par les chevaux* ».

Enfin, le **type d'urbanisation** apparaît également pour les participants comme un élément fort du paysage qui « *s'organise autour de petites communes comme Courtomer avec ses 800 habitants, qui marque l'organisation de l'urbanisation entre des petits bourgs des maisons isolées* ». Le Mêle-sur-Sarthe, c'est le bourg commercial d'un territoire de 70 hectares. Ici, « *la commune sans terre a épousé les communes sans bourg* ». Il n'y a pas de ville-centre avec une position géographique entre « *Alençon à 20 minutes, Mortagne à 15 minutes et Paris à 1h30* ». L'évocation des distances, en temps de trajet, marque l'évolution du territoire qui est en cours et qui passerait « *sous l'influence de Paris* », avec selon les dires des participants, l'augmentation du télétravail et des résidences secondaires. « *C'est bien pour l'artisanat [local] qui restaure et donc entretient le patrimoine* ».

- Le deuxième ensemble paysager qui en fait se présente comme étant la toile de fond de l'ensemble de l'unité paysagère est **la présence des haras** avec l'emblématique Haras du Pin.

Ateliers du paysage

Les limites de l'unité paysagère



Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. Celle-ci a été définie pour être en cohérence avec les unités définies au niveau national, elle est pertinente pour une lecture à une échelle du 1/100 000.

Les limites de l'unité paysagère, telles qu'elles sont proposées, sont quelque peu discutées par les participants, selon deux propositions : d'une part, il s'agirait de rattacher la partie de la Haute Vallée de la Sarthe au Perche voisin. D'autre part, il conviendrait surtout d'étendre cette unité paysagère à l'ouest sur celle de la Plaine d'Alençon, pour inclure dans cette présente unité paysagère, les villages de Mêle-sur-Sarthe et d'Essay qui appartiennent à cette unité de la Vallée de la Haute Sarthe.

Ateliers du paysage

Pour les paysagistes, vers le sud-est, la haute vallée de la Sarthe opère effectivement une transition vers le Perche voisin. Cependant, depuis le rebord de la « marche » que représente l'encaissement de la vallée de la Sarthe, des vues panoramiques sur la haute vallée en contrebas permettent de rattacher cette dernière structure à l'unité.

Par ailleurs, la limite, depuis la structure « haute vallée de la Sarthe » et l'unité voisine « plaine d'Alençon », est belle et bien progressive selon les paysagistes. Cependant, les villages de Mêle-sur-Sarthe et d'Essay sont situés « à l'extérieur » de la haute vallée encaissée de la Sarthe. La limite de cette dernière se situe donc plus au nord, sur un axe Champeaux-sur-Sarthe / Laleu, au niveau duquel les coteaux boisés dominant encore le fond de vallée d'une soixantaine de mètres.

“Plaines et vallonnements du Merlerault et de la Haute vallée de la Sarthe” - Caractérisation des limites de l'unité paysagère

Vers le nord-ouest, les massifs boisés des Petite et Grande Forêts de Gouffern, marquent de façon tranchée la limite des paysages bocagers et herbagers des vallées de la Dieuge et de la Barges

Unité paysagère voisine :
“Les grandes vallées encaissées du pays d’Auge”

Du nord-ouest au sud-est, les coteaux boisés du Plateau d’Ouche ferment, de façon nette, le paysage de l’unité. Ces reliefs annoncent vers l’est, les paysages de plateau céréalier.

Unité paysagère voisine :
“La plaine d’Argentan”

Vers l’ouest, les paysages de grandes cultures de la Plaine d’Argentan diffèrent de ceux de l’unité, pour autant, les modulations du relief sont faibles et ne marquent pas de limite nette.



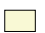

Unité paysagère voisine :
“Le plateau ouvert du pays d’Ouche”

Vers le sud, la Vallée de la Sarthe s’élargit et s’aplanit doucement en un vaste paysage à dominante herbagère. Les nombreux affluents convergent vers la rivière de la Sarthe qui gonfle pour annoncer le début de la grande Plaine d’Alençon.

Unité paysagère voisine :
“Le plateau forestier et les collines du Perche”

Unité paysagère voisine :
“La plaine d’Alençon”

Légende :

Limites paysagères progressives	•••••	Zones urbanisées	
Limites paysagères nettes	————	Forêts/ Réseau bocager	
		Espaces agricoles	
		Réseau hydrographique	



(Sources de la carte : IGN Bd TOPO, Corine Land Cover, Bd Alti) - Juillet 2017

PLAINES ET VALLONNEMENTS DU MERLERAUT ET HAUTE VALLEE DE LA SARTHE - Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

1. Boisement des fonds de vallons et vallées (plantations de peupliers et boisements spontanés)
2. Développement des équipements équinés (carrières, bâtiments)
3. Disparition des vergers hautes-tiges
4. Simplification de la maille bocagère et développement des cultures
5. Remplacement des petites pâtures bordées de haies par de vastes pâtures cernées de lices
6. Multiplication des retenues d'eau



DYNAMIQUES URBAINES

7. Développement des pavillons de façon linéaire en entrées de villes
8. Développement des zones d'activités (essentiellement agricoles) le long des axes (chemin de fer, routes) et en entrée des villes principales
9. Valorisation du patrimoine (châteaux, moulins, fermes) par le résidentiel et le secteur équin

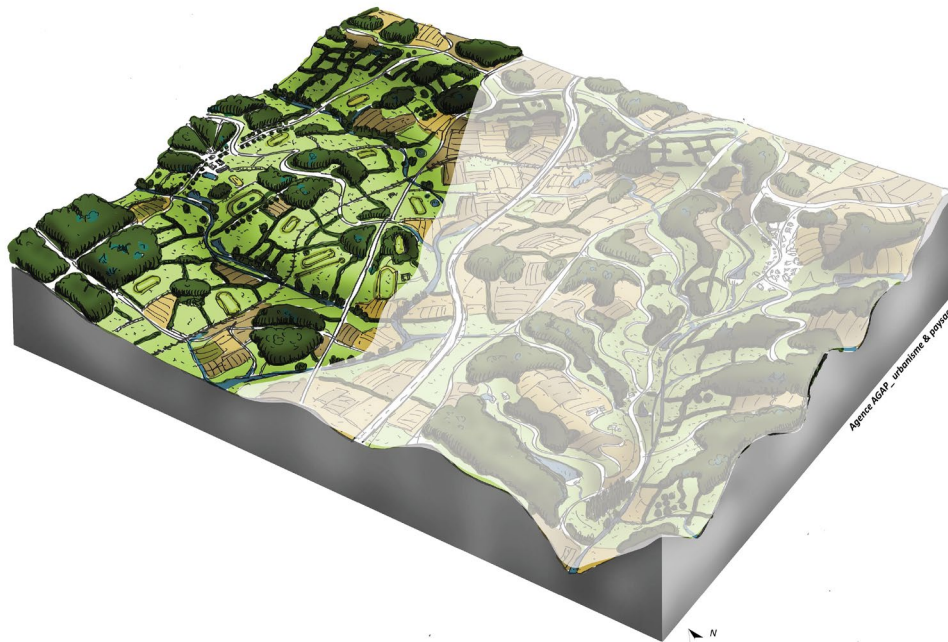
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose à la fois sur les dynamiques réelles : à partir de la base de connaissances issues de l'inventaire des paysages (2001), d'un travail de terrain, de l'étude de données statistiques (données INSEE, Fichier des Logements par Communes, Mise à jour des informations cadastrales, Registre Général Parcellaire, Etablissement Public Foncier de Normandie, des Fichiers fonciers (DGFIP) et Sitadel 2), de données photographiques : vues aériennes de l'IGN - années 50 et prises de vues obliques (observatoire de la DREAL depuis une vingtaine d'années) ; mais également sur les dynamiques perçues par les habitants, à partir des données récoltées lors des Ateliers Paysages à l'échelle locale.

Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n°1 : la vallée de la Dieue et le Haras national du Pin**



L'atlas publié, en 2001, mentionne une importance croissante des haras. Il fait également état du recul des bocages à embouche aux formes de parcelles irrégulières, du fait de son caractère trop extensif. Ce qui se traduit par une remise en labour partielle et un risque de diminuer la lisibilité de ce paysage construit sur des lignes minces et peu nombreuses.

Selon l'analyse statistique réalisée par la DREAL, entre 1998 et 2012, la densité de haies au km² a en effet diminué de 1,4 km soit une baisse de 20 % (source : étude statistique de la dynamique bocagère menée par la DREAL).



source : Géoportail 1950-2014

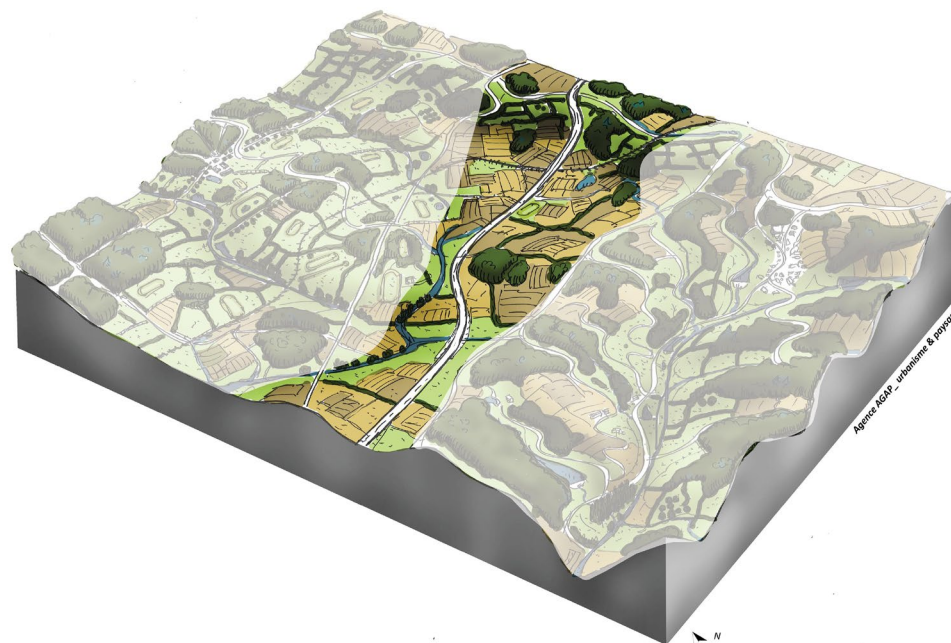
Le processus d'évolution des paysages autour de Nonan-le-Pin, débuté dans les décennies d'après-guerre, a continué jusqu'à aujourd'hui : la commune se tourne vers les activités équestres et les paysages se couvrent d'aménagements spécifiques. Carrières d'entraînement, manèges, écuries et autres bâtiments de stockage remplacent les anciens pré-vergers autrefois nombreux. Les activités, en lien avec l'économie agricole et particulièrement équine, se sont développées en produisant des entrepôts et hangars le long de la voie de chemin de fer.



Saint-Léonard des Parcs. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

La maille bocagère continue à se simplifier et les parcelles à s'agrandir. Notons le développement d'une vaste carrière et de nouveaux paddocks autour d'une ferme existante.

● Dynamiques de la structure paysagère n°2 : les crêtes boisées et vallonnements du Merlerault



Comparaison 2000 / 2014 : les fonds de vallons en prairies permanentes bordées de haies bocagères sont moins entretenues. Les prairies humides s'enfrichent en taillis de saules tandis que les haies bordières continuent à grandir et ferment un peu plus les vues sur le lointain ; Mahéru. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).



Abords de Nonant-le-Pin (source : Géoportail photos 1990 et 2016).

Dans les secteurs de bocage (notamment aux abords des villages), les parcelles aux formes plus longues et étroites ont favorisé le développement d'un urbanisme linéaire. Cette dynamique s'est accélérée depuis les années 1990



Les parcelles bocagères longues et étroites ont favorisé un développement linéaire de l'urbanisation comme ici aux abords de Nonant-le-Pin.



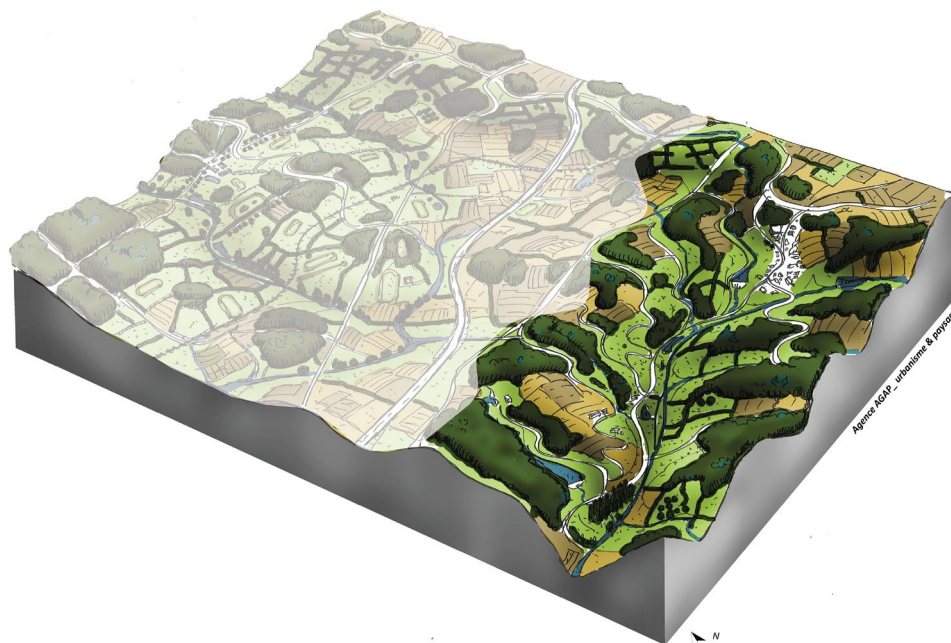
Développement de Le Merlerault le long de la RD 926 proposant une entrée de ville peu nette, qui n'atténue pas son aspect routier : pavillons récents aux architectures banales et entrepôts liés aux activités agricoles (notamment équine). Une structure arborée permettrait de créer des effets de seuils, d'organiser les vues et des espaces piétonniers confortables ; Le Merlerault.

L'abandon des petites pâtures s'accompagne également d'une disparition des vergers hautes-tiges. Des exploitations replantent quelques parcelles en basses-tiges, créant des paysages plus cloisonnés, dans lesquels les animaux disparaissent.



Parcelle de pommiers basse-tige à Saint-Léonard des Parcs.

● **Dynamiques de la structure paysagère n°3 : la haute vallée en "U" de la Sarthe**



L'Atlas des paysages, publié en 2001, souligne la disparition des ormes, qui confèrent aux haies une silhouette crénelée (une dentelle de verdure). Il décrit des prairies de fonds de vallée enserrées dans un réseau de haies de saules têtards. La déprise agricole fait apparaître des friches à genêts à balai et ronces sur les pentes, de même que dans les prairies trop humides qui sont alors envahies de fourrés de saules.

Les retenues d'eau de loisir se sont multipliées sur les vallons secondaires, affluents de la Sarthe, notamment depuis les années 1970/80. Les fonds de vallon s'enrichissent essentiellement, depuis les années 1990, par le développement de saulaies et de roselières puis de frênes et peupliers.



Secteur de la Feulerie à Mahéru.

Le paysage dévoile une pâture à vaches au second plan de laquelle des peupliers ont été plantés le long de la Sarthe sinueuse aux berges humides. Ce phénomène de boisement des berges est généralisé à l'ensemble de la vallée, notamment depuis les années 1990.



Secteur de la Feulerie à Mahéru.



Densification des boisements existants et plantations nouvelles sur les coteaux et en fond de vallée (peupliers, sapins) et remplacement des prairies humides par des friches ; Mahéru. Données Géoportail 1950-2014.



Comparaison 1950-2014 : Simplification du paysage par la disparition des arbres isolés au cœur des cultures des coteaux et sur le sommet des interfluvés. Les arbres, autrefois nombreux au cœur de parcelles pâturées, sont supprimés ou ne sont pas remplacés car ils représentent des obstacles à la mécanisation sur des parcelles aujourd'hui cultivées en céréales. Ce processus qui a débuté dans les années 1960 avec la mécanisation et le remembrement est arrivé aujourd'hui à un climax, sans qu'une dynamique de replantation assez importante d'arbres isolés puisse avoir un impact significatif sur les paysages ; Saint-Aignan-sur-Sarthe. Données Géoportail.



Arbre isolé au sein d'une vaste parcelle ; Saint-Aignan-sur-Sarthe.



Comparaison 1990-2014 : Parc d'activités (agricoles) installé dès les années 1960 qui continue de se développer vers l'extérieur de la ville, le long de la route principale. Par leurs dimensions imposantes, des bâtiments situés en entrée de ville font concurrence au clocher et à la silhouette urbaine en ligne de crête ; Moulins-la-Marche. Données Géoportail.



Parc d'activités (agricoles) en entrée de ville ; Moulins-la-Marche

Les dynamiques perçues lors des ateliers

Comme pour les Pays d'Auge et d'Ouche voisins, les dynamiques relevées par les participants concernent principalement l'évolution des paysages qui renvoie à la disparition du bocage. Cependant, la situation, qui apparaît unanimement partagée, est plutôt **la stabilité des paysages depuis les vingt dernières années**, du fait du **maintien de l'élevage bovin** et de l'installation **des haras** qui ont, sans nul doute de l'avis des participants entendus dans les différents ateliers, marqué profondément les paysages actuels. L'emprise des haras serait également constante, l'installation des uns compensant la disparition des autres. Ainsi, la restructuration du paysage agricole apparaît moindre dans le Merlerault et la haute vallée de la Sarthe, que dans les autres unités paysagères de l'Orne. Le maintien de l'extension de l'urbanisation à des bourgs et des maisons isolées, a limité son impact souvent relevé ailleurs.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les dynamiques de boisement des fonds de vallons, à la fois naturelles par les roselières et saulaies mais aussi anthropiques par les peupliers, sont peu perçues par les habitants. Du moins, ces dynamiques ne semblent pas être relevées comme des points négatifs, bien que ce processus ait des conséquences importantes sur la perception des paysages : fermeture des vues, disparition des vallons et donc des ondulations du relief, uniformisation des boisements à travers des boisements mono-spécifiques et très ordonnancés.

Par ailleurs, si les paysages ruraux semblent avoir peu subi le mitage pavillonnaire et le développement linéaire, les entrées de bourgs et de villes principaux se sont pourtant largement étendues, notamment le long des axes routiers au travers de lotissements et zones d'activité, dominés par le secteur agricole et précisément équin, ce qui n'est pas apparu clairement lors des ateliers.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



A partir d'une analyse alliant l'analyse des paysagistes et les perceptions locales, les forces et les faiblesses de l'unité paysagère ont fait l'objet d'une synthèse.

La question posée par le sociologue aux participants en atelier « *Quels sont les atouts, les faiblesses ou les menaces pour préserver la qualité paysagère de votre territoire ?* » amène, dans les discussions, plusieurs sujets qui sont ici présentés par thématique sans présumer d'un quelconque ordre d'importance.

Le premier sujet concerne les pratiques agricoles qui, dans les discours, se partagent entre **l'élevage bovin et l'élevage équin** qui est venu s'implanter dans la région, dans les années 1970. De premier abord, c'est un atout majeur : « *Le paysage est très bien entretenu par les haras. Il y a beaucoup de haies, très bien taillées voire replantées. Le paysage est jardiné, très façonné. Ils recherchent une esthétique, une image valorisante pour eux* ». Cette attention portée au paysage ne concerne pas tous les haras. Par ailleurs, ce paysage équin est aussi perçu en opposition au paysage « *plus au sud, où il existe un maillage bocager plus naturel avec un secteur d'élevage bovin* ».

La carte postale donnée par les centres équestres est considérée comme un atout sur le plan touristique, mais une faiblesse sur le plan agricole. « *Les haras, c'est un gros souci qui capte beaucoup de terres et d'images. Il n'y a pas que le cheval dans l'Orne ! C'est un milieu professionnel très cloisonné même si dans les petits haras, le régisseur est souvent un local. Et puis, d'un point de vue écologique, on s'aperçoit de quelques soucis : les doubles haies empêchent le passage du gibier* ».

Pour une partie des participants, les haras sont venus concurrencer les élevages traditionnels. En partant d'une situation première, marquée par l'élevage mixte composé de chevaux et de bovins, l'évolution a commencé il y a plus de quarante ans. Le cheval de trait a disparu dans les années 1970 (avec la mécanisation des activités agricoles) avant d'être remplacé par le cheval de course et de loisir à la

fin des années 1980. Sur le plan du foncier, l'installation des activités équinnes a fait augmenter très fortement le prix des terres. Aujourd'hui, les rapports sont inversés pour les éleveurs de bovins du Merlerault et de la haute vallée de la Sarthe. « *Il y a 40 ans, les grandes parcelles se trouvaient dans les pays bocagers d'ici, parce que la richesse venait de l'élevage. Aujourd'hui, il existe plus d'argent dans les régions de plaines que dans les régions herbagères* ».

Le deuxième atout perçu est le potentiel touristique tourné vers l'**écotourisme** qui induit une valorisation du paysage. Des travaux sont en cours sur quasiment toutes les communes pour inventorier les chemins de randonnée et construire un maillage complet du territoire. A cela, s'ajoutent les activités équinnes de loisir, la « voie verte » qui peut amener à créer ou valoriser des perspectives paysagères à partir du tracé de l'ancienne voie ferrée qu'elle suit. Sont aussi cités les massifs forestiers où se déroulent des activités diverses : la chasse à courre, la cueillette de champignons, la balade équestre, etc. Dans ce développement touristique, est souvent évoquée la place du **Parc Naturel Régional Normandie-Maine**.

Le troisième sujet évoqué dans les ateliers renvoie à la question des **logements vacants** dont la prégnance dans les bourgs apparaît comme une faiblesse majeure dans la préservation des paysages. Même si le renouvellement d'Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) apparaît comme une solution efficace pour répondre aux attentes d'aujourd'hui, en matière d'isolation et d'adaptation des logements aux handicaps, le problème de fond qui persiste est la difficile correspondance entre les attentes d'habitat d'aujourd'hui et les réalités du terrain. « *La maison de bourg, c'est fini ! Les habitants veulent tous un bout de terrain* ». Ce qui souligne les paradoxes auxquels les territoires ruraux doivent faire face, entre le souhait des habitants de construire sur de grandes parcelles et les politiques de préservation des paysages.

Ateliers du paysage

Atouts et opportunités

● Des patrimoines riches

- Nombreux haras et châteaux aux architectures remarquables (ex : Haras du Pin, Château du Bois de Peley).
- Ensembles bâtis traditionnels entretenus et réhabilités.

● Des éléments naturels remarquables

- Haute vallée de la Sarthe, paysages aux ambiances de moyenne-montagne.
- Bois et allées royales aux tracés rectilignes remarquables.
- Coteaux du plateau du Pays d'Ouche qui offrent des vues saisissantes sur l'ensemble de l'unité et notamment sur la vallée de la Sarthe.

● De nombreuses promenades aménagées

- Routes paysages en crête (depuis les coteaux du Plateau du Pays d'Ouche) qui offrent des vues panoramiques sur les vallées en contrebas.
- Sentiers de randonnées aménagés (GRP Tour du Pays d'Auge Ornaïs).
- Chemins forestiers entretenus pour les élevages équins.

● Des paysages agricoles mêlés

- Vastes prairies pâturées de chevaux et encadrées de lices en bois.
- Développement des labours et des cultures céréalières.
- Fonds de vallées humides.

Faiblesses et menaces

● Une transformation des paysages de bocage resserré herbager

- Fermeture des vues sur des éléments de paysages remarquables par l'abandon de certaines parcelles générant le développement de friches et de boisements spontanés, la baisse de l'entretien des haies entraînant une augmentation de leur hauteur.
- Ouverture continue des paysages agricoles par la réduction de la trame bocagère.
- Réduction des paysages de prairies et de pré-vergers.
- Urbanisation linéaire (activités et habitations) en entrées de villes principales (Nonant-le-Pin, Le Merlerault, Moulins-la-Marche), souvent non intégrée à une maille bocagère renouvelée.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Almenêches
- Aunay-les-Bois
- Aunou-sur-Orne
- Bazoches-sur-Hoëne
- Boitron
- Bonsmoulins
- Brullemail
- Bures
- Chailloué (Chailloué, Marmouillé, Neuville-près-Sées)
- Champeaux-sur-Sarthe
- Coulonges-sur-Sarthe
- Courtomer
- Fay
- Ferrières-La-Verrerie
- Gâprée
- Ginai
- Godisson
- Gouffern-en-Auge (Exmes, La Cochère, Le Bourg-Saint-Léonard, Villebadin)
- La Ferrière-au-Doyen
- La Genevraie
- Laleu
- Le Chalange
- Le Château-d'Almenêches
- Le Ménil-Guyon
- Le Merlerault
- Le Pin-au-Haras
- Le Plantis
- Les Authieux-du-Puits
- Mahéru
- Ménil-Froger
- Montchevrel
- Moulins-la-Marche
- Nonant-le-Pin
- Planches
- Saint-Agnan-sur-Sarthe
- Saint-Aquilin-de-Corbion
- Saint-Aubin-d'Appenai
- Saint-Aubin-de-Courteraie
- Sainte-Scolasse-sur-Sarthe
- Saint-Germain-de-Clairefeuille
- Saint-Germain-de-Martigny
- Saint-Germain-le-Vieux
- Saint-Léonard-des-Parcs
- Saint-Martin-des-Pézerits
- Saint-Ouen-de-Sécherouvre
- Sées
- Soligny-la-Trappe
- Teillières-le-Plessis
- Trémont

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 78 26 19 00
1 rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

